PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXISTES, SEXUELLES

RÉSUMÉ DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

17/10/2025 : Etat des lieux de l'existant
Les atouts
Les manques

27/11/2025 : Rencontre professionnels de santé/ CCBD/ gendarmerie : plaquette de contacts que la gendarmerie peut donner aux victimes ; personnel soignant référencé sur le psycho-trauma.

11/12/2025 : travail par groupes sur 3 ateliers, création de 3 fiches action :

- accompagnement des victimes du dépôt de plainte au suivi des démarches juridiques
- parcours de soin
- parcours d'accompagnement du repérage à l'orientation (dont action tout public : sensibilisation, …)

Les fiches actions complètes sont jointes à l'envoi de ce compte-rendu.
Les actions transversales aux fiches actions sont surlignées en jaune.

ACTIONS MISES EN PLACE/ EN COURS

Mise à jour de la fiche réflexe et renvoi à tous les acteurs

Formation / sensibilisation commune à l'ensemble des acteurs du territoire à renouveler chaque année.

Assurer une veille et un partage des actualités et ressources pertinentes

Formation sur le psycho-trauma

Articulation avec le PTSM (Projet Territorial en Santé mentale) sur la prise en charge du psycho-trauma

ACTIONS A METTRE EN PLACE EN 2026

Elaboration et validation de la charte d'accueil des victimes.

Fiche d'information présentant les différentes étapes du parcours (dépôt de plainte, accompagnement, suivi juridique) et le rôle des différents acteurs

Fiche d'utilisation à destination des victimes et des professionnels des bons taxi

Création d'un annuaire des différents acteurs à destination des professionnels et des associations

Ateliers collectifs sur le périnée

ACTIONS DANS LE LONG TERME

Planifier des échanges de pratique

Développer des permanences sur le territoire : Mediavic, CIDFF, Enfant en danger, …

Faire le lien avec la Maison des femmes de Gap

Création d'un poste de coordinateur de parcours

Création d'une plateforme pour partager infos, ressources, projets, formations, …(IdéalCo ,…)

Groupes de paroles spécifiques sur les VIFSS

Effectuer un partenariat avec le médicobus (ou proposer une extension)

INFOS PRATIQUES

Les "Bons taxi" : il s'agit de transport en taxi pour les mises à l'abri ou les RDV judiciaires ou médicaux en lien avec les procédures pénales. Ces bons peuvent être activés en téléphonant au 115 ou par le CIDFF (04 92 55 33 98) après s'être assuré que la personne ne dispose d'aucune autre possibilité de transport.

Fiche réflexe mise à jour : en pièce jointe et disponible sur demande à la CCBD - Pôle Services Aux habitants.

Dépôt de plainte : pas nécessaire d'avoir certificat médical le jour de la plainte.
On peut déposer plainte dans n'importe quelle gendarmerie ou commissariat de France (pas forcément sur le lieu des faits).

Un nouveau tchat en ligne depuis le 2/02/2026 qui vient compléter la ligne téléphonique du **3919**. Ce dispositif offre une alternative pour les victimes de violences pour lesquelles un appel téléphonique représente un frein. Accessible sur le site https://solidaritefemmes.org/appeler-le-3919/ (cliquer sur « joindre le 3919 » puis sur « par tchat »).

Ouverture de la Maison des femmes à Gap depuis le lundi 26 janvier 2026.
La Maison des femmes propose des consultations médicales et sage-femme, assurées par du personnel spécialisé ainsi qu'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement (social, juridique) des femmes victimes de violences assuré par le CIDFF.

Modalités d'orientation :

- Pour une orientation sans avis médical : contacter directement le CIDFF au 04 92 55 33 98 ou via www.cidff05.fr.
- Pour une orientation avec avis médical :
- orienter les victimes vers la Maison des femmes, par téléphone (04 92 40 42 81) ou par mail (mdfgap@chicas-gap.fr). Merci de compléter la fiche d'adressage disponible en pièce jointe.

Lieu :
La Maison des Femmes se situe au 3 -ème étage Bâtiment B du Centre Hospitalier de Gap.
L'accès se fait par l'accueil de l'hôpital ou par le bâtiment de gérontologie.

Ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 17h
Mercredi matin : de 9h à 12h
Mercredi après-midi : accueil téléphonique au 04 92 55 33 98

Vous trouverez ci-joint trois documents :

- Un flyer à destination des victimes,
- Un flyer destiné aux professionnels.
- Le parcours type

2 sessions de sensibilisation les 16 février 2026 (session complète) et 15 juin 2026 à la CCBD à Veynes par la MDA (Maison Des Adolescents) à destination des acteurs du territoire sur les violences intrafamiliales et psychologiques ; Gratuite sur inscription par mail à k.mougel@pep-adsv.org – 07 48 75 38 39